



**CRPMEM**  
**NORMANDIE**  
Comité Régional des Pêches  
Maritimes & des Élevages Marins

Comité Régional des Pêches Maritimes  
et des Elevages Marins de Bretagne



**PRÉFET**  
**DE LA RÉGION**  
**NORMANDIE**

*Liberté*  
*Égalité*  
*Fraternité*



# COPIL Chausey- DIAGNOSTIC PÊCHE PROFESSIONNELLE

**Le 12 mai 2025, Granville**



# ORDRE DU JOUR

I- Présentation générale de la pêche professionnelle dans les sites Natura 2000

II- Spatialisation des activités de pêche

1) Indicateurs Valpena (enquêtes 2020-2023)

- Global (tous métiers confondus)
- Par métier

2) Enquêtes spécifiques (archipel de Chausey)

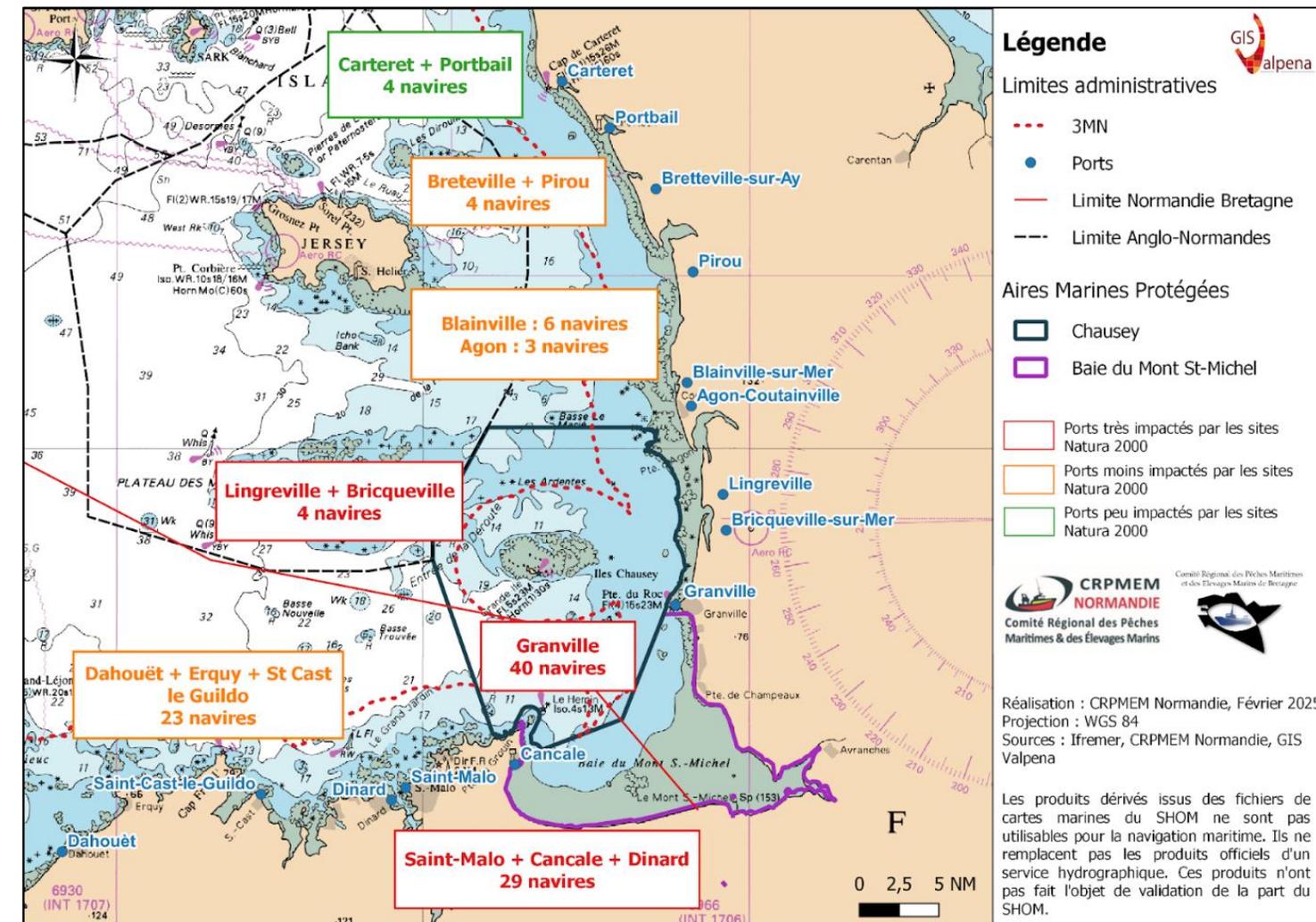
III- Enjeux socio-économiques

1) Chiffre d'affaires

2) Emplois

# I - Présentation générale de la pêche dans les sites Natura 2000

## Fréquentation



Navires ayant fréquenté ces sites : **124 navires**  
 (données Valpena 2020-2023)

Port les plus affectés :

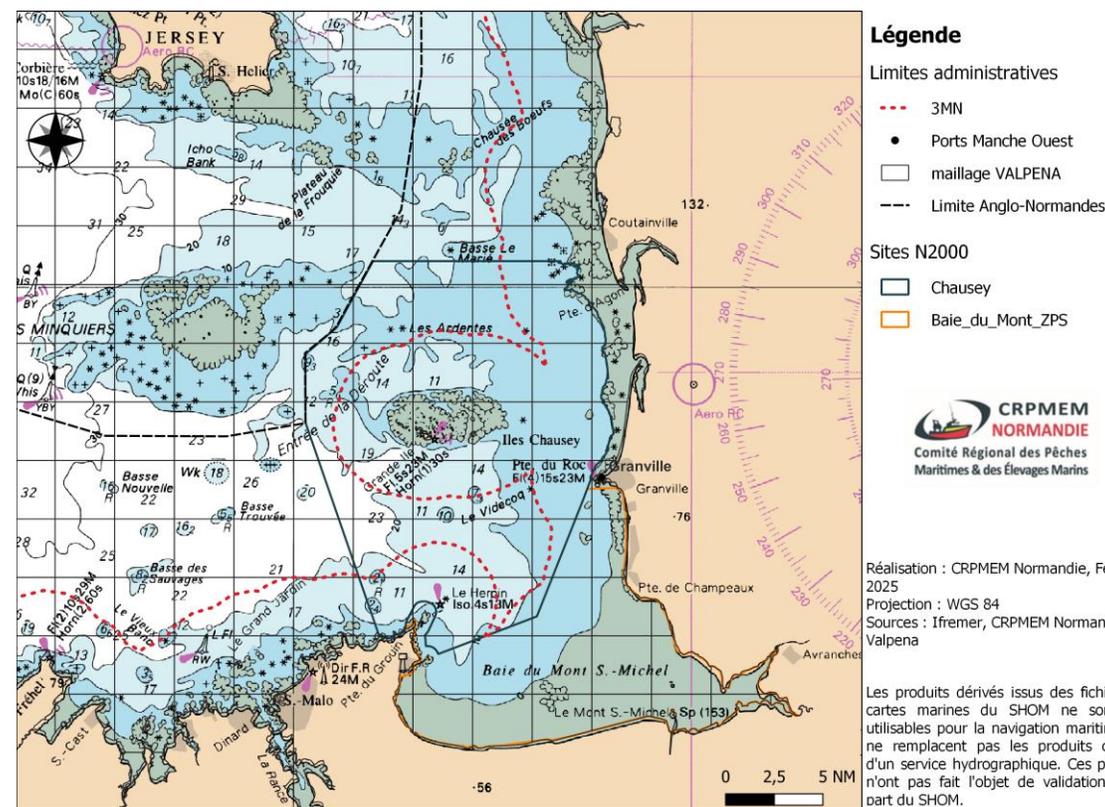
- Normandie : Granville, Lingreville, Bricqueville sur mer (44 navires)
- Bretagne : Cancale et St-Malo (29 navires)

# Natura 2000 – Quelles données pour représenter la pêche professionnelle?

Enquêtes sur l'activité de pêche professionnelle sur l'année 2023 (navires normands) et 2020 (navires bretons)



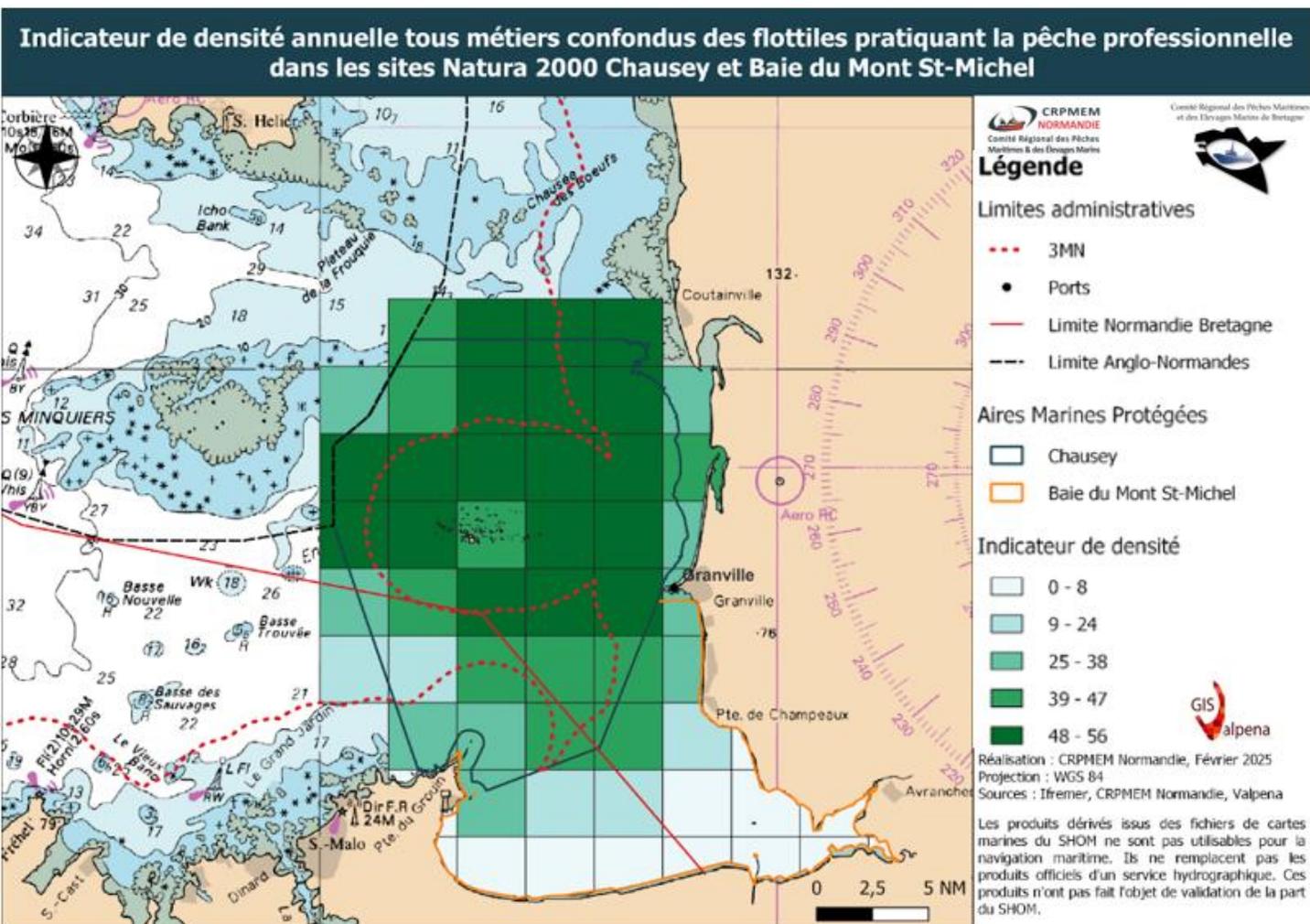
L'objectif est de représenter les zones de pêche sur les sites de Chausey et Baie du Mont St-Michel pour faire ressortir les principaux secteurs travaillés.





# ■ ■ ■ II - Spatialisation des activités de pêche (données 2020 et 2023)

## 1) Densité annuelle tous métiers confondus



## Indicateur de densité : Nombre de navires pratiquant la pêche sur une maille

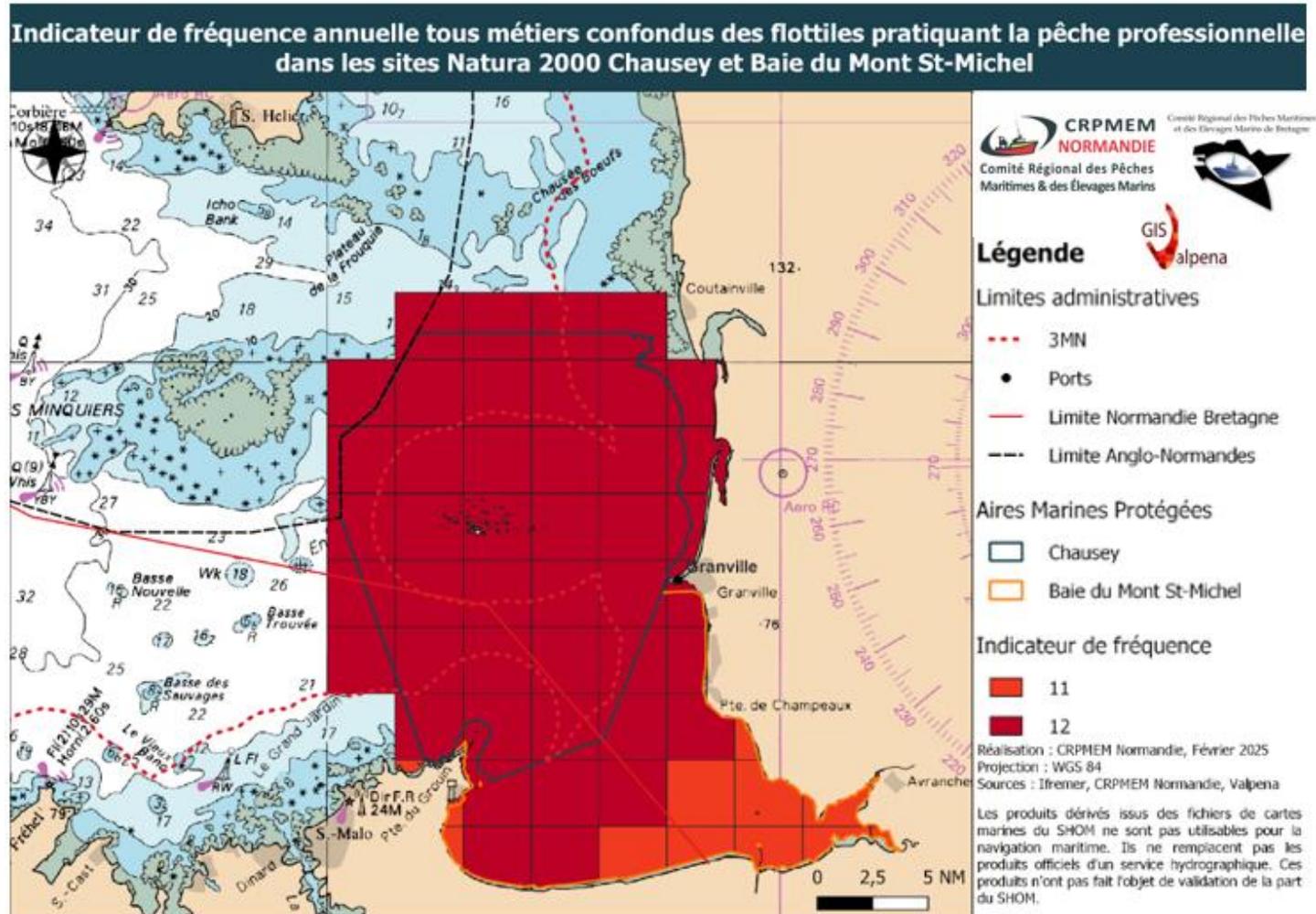
Densité de navire plus forte

- autour de l'archipel (48-56 navires)
- au large de Granville (39-56 navires)

Diminution de l'activité

- Nord de la pointe du Grouin (9-24 navires)
- Baie du Mont St-Michel (1-24 navires)

## 2) Fréquence tous métiers confondus

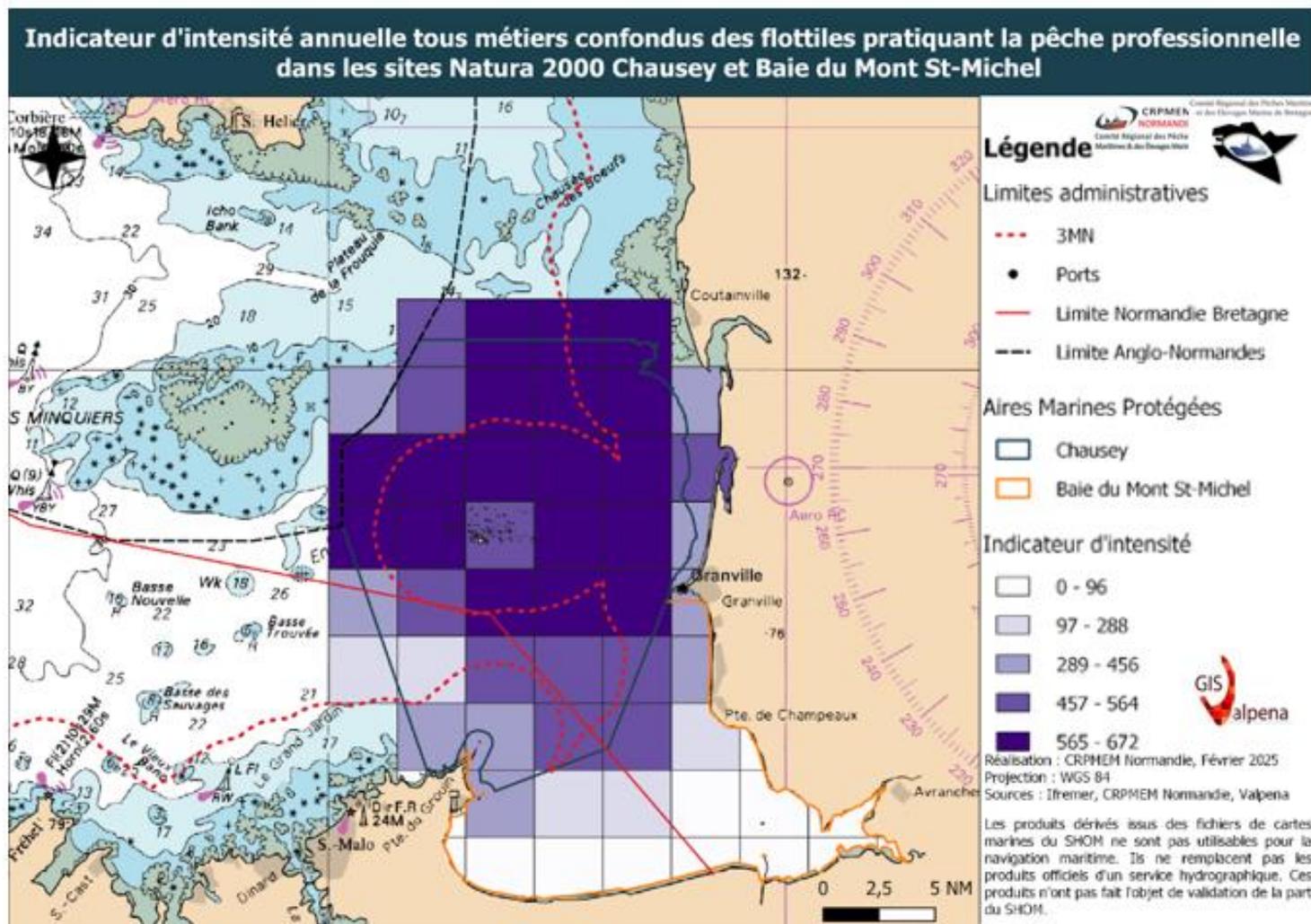


**Indicateur de fréquence : Nombre de mois durant lesquels la maille est travaillée**

Sites Chausey et Baie du Mont St-Michel

- Présence continue de l'activité de pêche (toute l'année)

### 3) Intensité annuelle tous métiers confondus



Indicateur d'intensité : Nombre de mois cumulés durant lesquels la maille est travaillée (densité\*fréquence)

Intensité de pêche élevée

- Autour de l'archipel
- Au Nord du site de Chausey

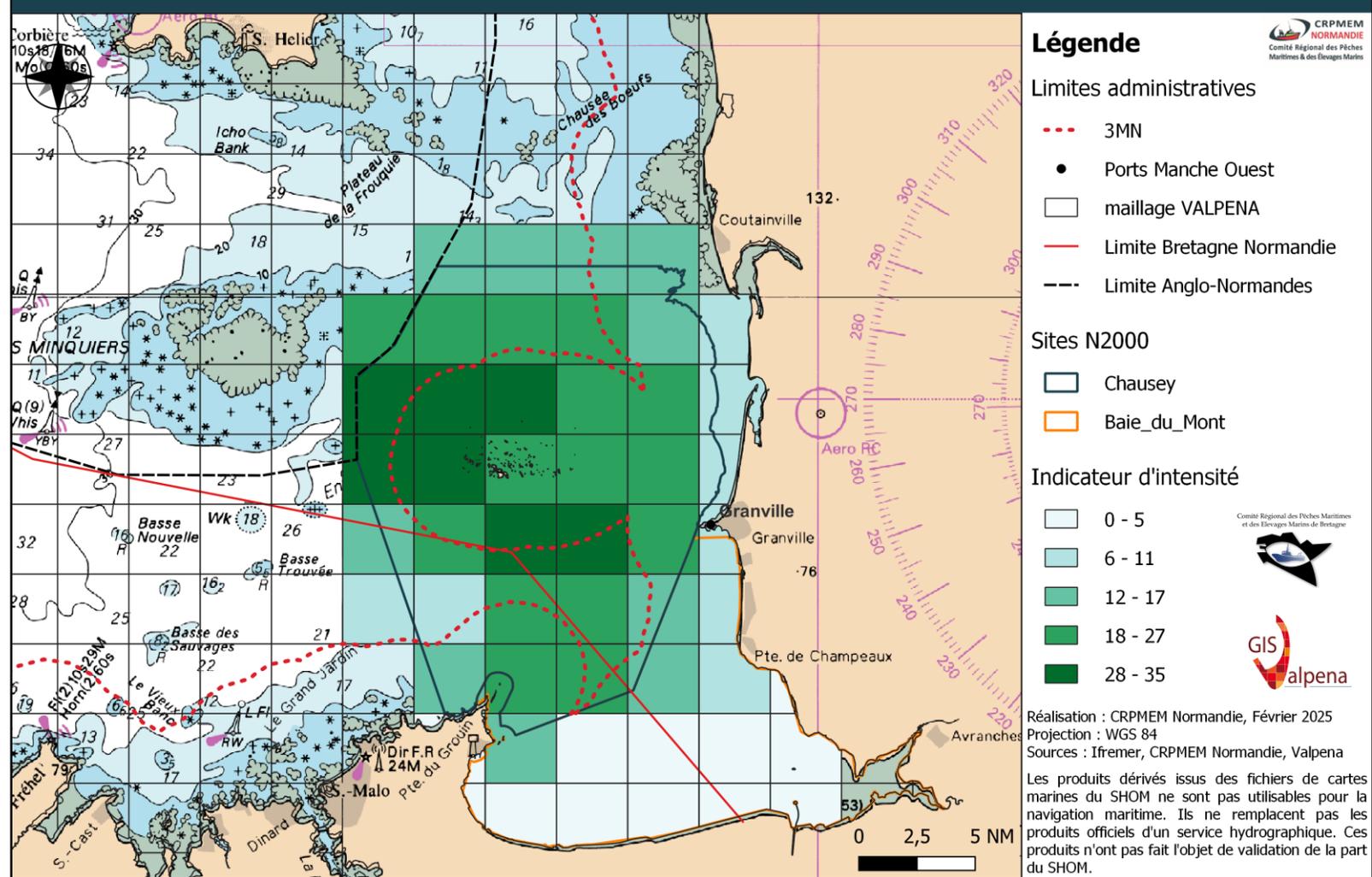
Intensité modérée voir faible

- Baie du Mont St-Michel
- Nord de la pointe du Grouin

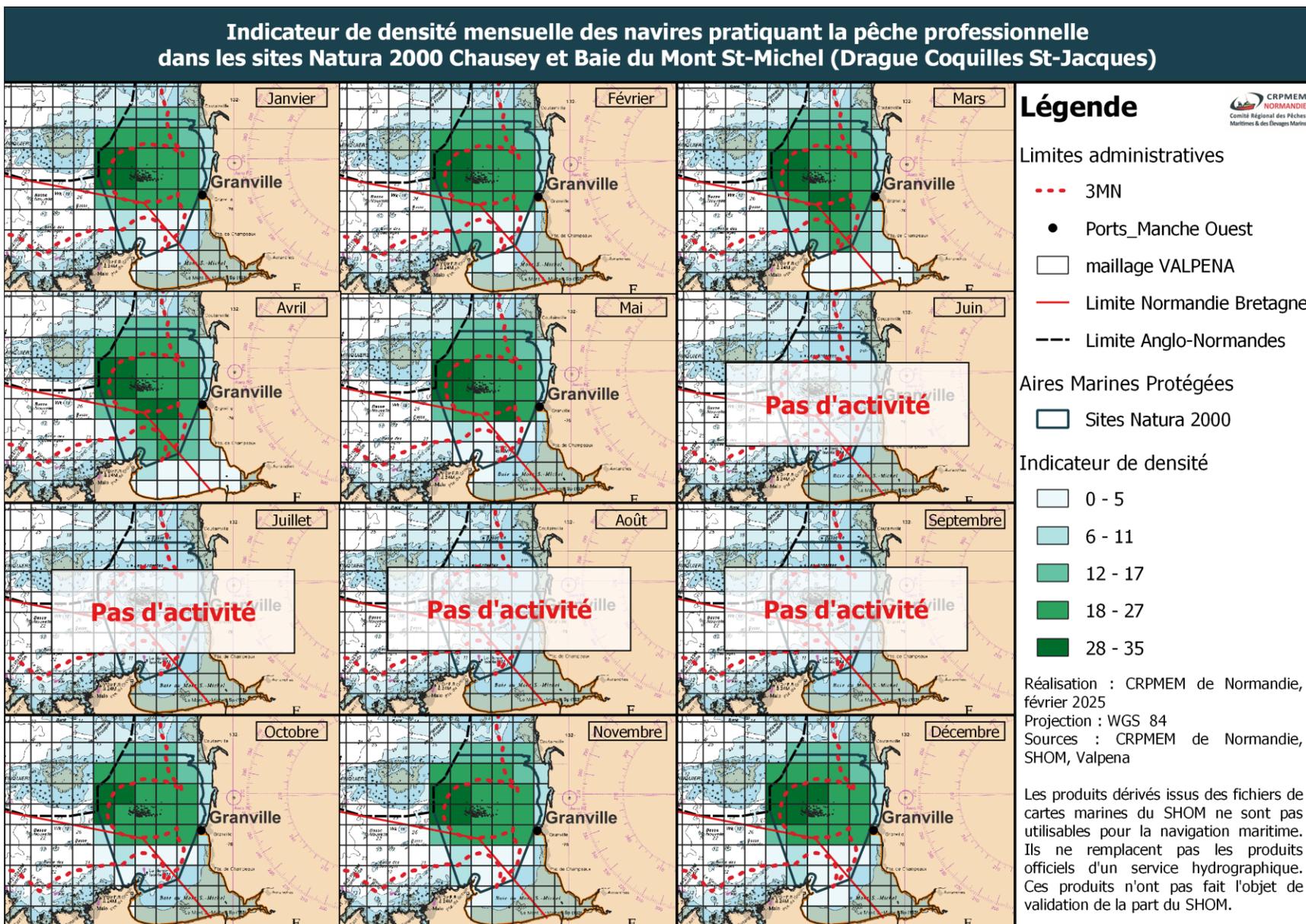
# Drague CSJ - Spatialisation de l'activité (densité)

- Ouverture pêcherie (Licence régionale) :  
Ouest Cotentin : 1<sup>er</sup> octobre – 15 mai  
Saint Malo : février - avril
- 56 navires ont déclaré une activité de pêche à la drague CSJ (au moins 1 mois)
- Forte présence à l'Ouest de l'archipel et au Nord
- Faible présence en Baie du Mont St-Michel (1-5 navires)

Indicateur de densité annuelle des navires pratiquant la pêche professionnelle dans les sites Natura 2000 Chausey et Baie du Mont St-Michel (Drague Coquilles St-Jacques)

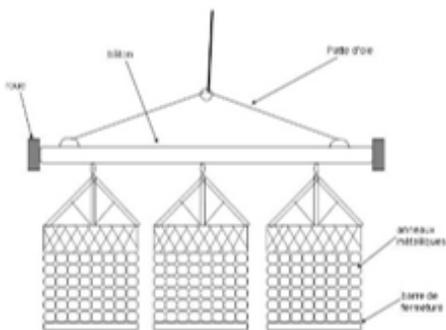


# Drague CSJ – Spatialisation de l'activité (densité mensuelle)



# Drague CSJ - Spatialisation de l'activité (intensité)

## Fiche Métier : Drague à coquille Saint-Jacques



Nb de navires : 56 navires

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
40	55	44	45	41	0	0	0	0	37	40	45

Taille des navires : Entre 9,1 m et 17,62 m

Espèces ciblées :

- Coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus*)
  - o Gisement OC côté : ouverture d'octobre – mai
  - o Gisement Est Saint-Malo : ouverture de février - avril

Réglementation :

- Arrêté 065/2024 ; Arrêté R53-2024-09-26-00001
- Arrêté 045/2024 ; Arrêté 68/2023 ; Arrêté 149/2024

**Caractéristiques engins :** Les navires bas-normands sont armés de dragues « anglaises » permettant d'exploiter des fonds plus rocheux que les dragues classiques (ou dragues « bretonnes »).

Chaque drague « anglaise », d'une largeur de 80 cm, est constituée d'une armature métallique sur laquelle est fixée une poche comprenant alèse de filet et anneaux métalliques. La barre inférieure, dentée, peut s'escamoter au contact d'obstacles sur le fond, d'où le nom souvent utilisé de drague à ressort. Cette barre permet, en plus du poids de la drague, de capturer les coquillages enfouis dans le sédiment. Les dragues sont montées côte à côte sur des perches, ou bâtons, que les navires traînent généralement par deux, dans la limite de 16 dragues par navire.

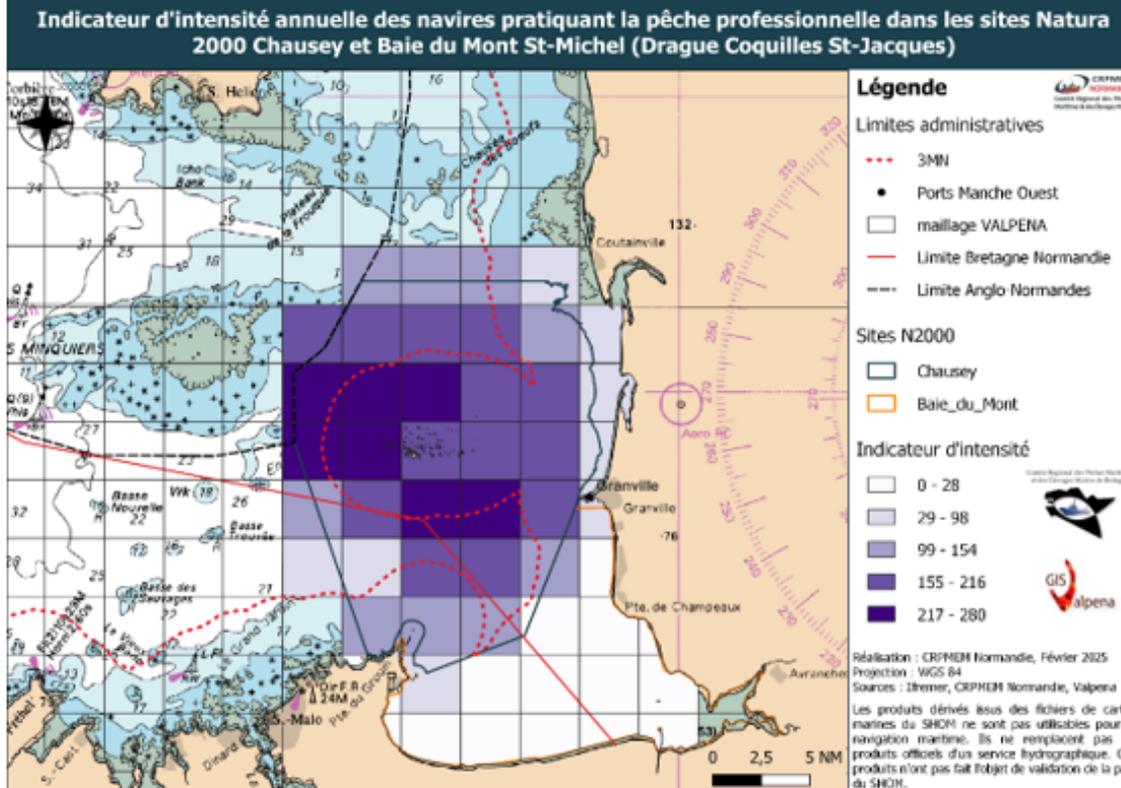
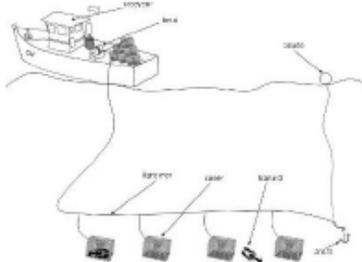


Figure 30 : Carte VALPENA montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant la drague à coquille Saint-Jacques dans les sites Natura 2000 Chausey et Baie du Mont St-Michel en 2020 et 2023

# Casiers à Crustacés - Spatialisation de l'activité (Intensité)

## Fiche métier : casier à crustacés



Nb de navires : 45 navires

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
9	20	28	34	41	40	31	17	17	16	13	14

Taille des navires : Entre 6,6m et 11,95m

Espèces ciblées :

- Tourteau (*Cancer pagurus*)
- Araignée de mer (*Maja brachydactyla*) :
  - o 15 octobre – 1 septembre
- Homard européen (*Homarus gammarus*),
- Crabe vert (*Carcinus maenas*), Etrille (*Necora puber*)

Réglementation :

- Arrêté 174/2019 ; Arrêté R53-2024-09-12-00005
- Arrêté 106/2024 ; Arrêté R53-2024-09-12-00006
- Délibération B18/2021

**Caractéristiques engins :** Les casiers sont des pièges rigides placés sur le fond, dans lesquels les crustacés et les gastéropodes (bulots) sont attirés par un appât, appelé aussi « boîte », dont l'odeur se diffuse dans l'eau. L'ouverture en forme de goulotte facilite l'accès de l'animal et empêche sa sortie. Les casiers sont immergés (« mouillés ») en filières, généralement pendant 24 heures. Les casiers classiques sont distingués des casiers pièges qui disposent de deux chambres et d'un dispositif sélectif obligatoire (trappe d'échappement).

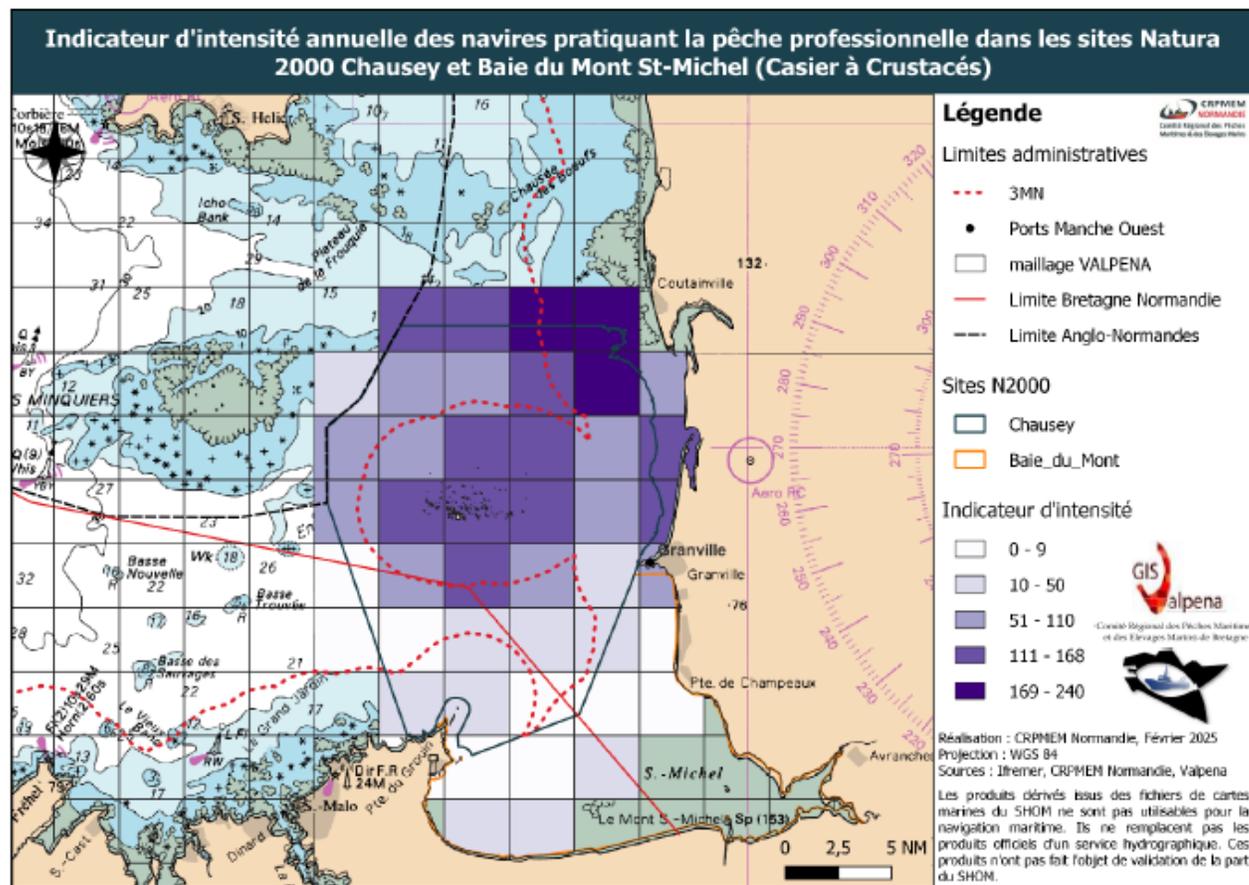


Figure 48: Carte VALPENA montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant le casier à crustacés dans les sites Natura 2000 Chausey et Baie du Mont St-Michel en 2020 et 2023

## ■ ■ ■ Natura 2000 – Déroulement des enquêtes spécifiques (2023)

Pour chaque pêcheur professionnel, les informations élémentaires sont recueillies :

- la **zone fréquentée** sous forme de mailles d'un carroyage (0,5\*0,5MN),
  - la **période d'activité** (mois sur l'année 2023)
  - les **engins** employés
  - les espèces ciblées.
- 
- 26 navires enquêtés (seuls les navires normands ont participé à ces enquêtes)

# Natura 2000 – Déroulement des enquêtes spécifiques (2023)

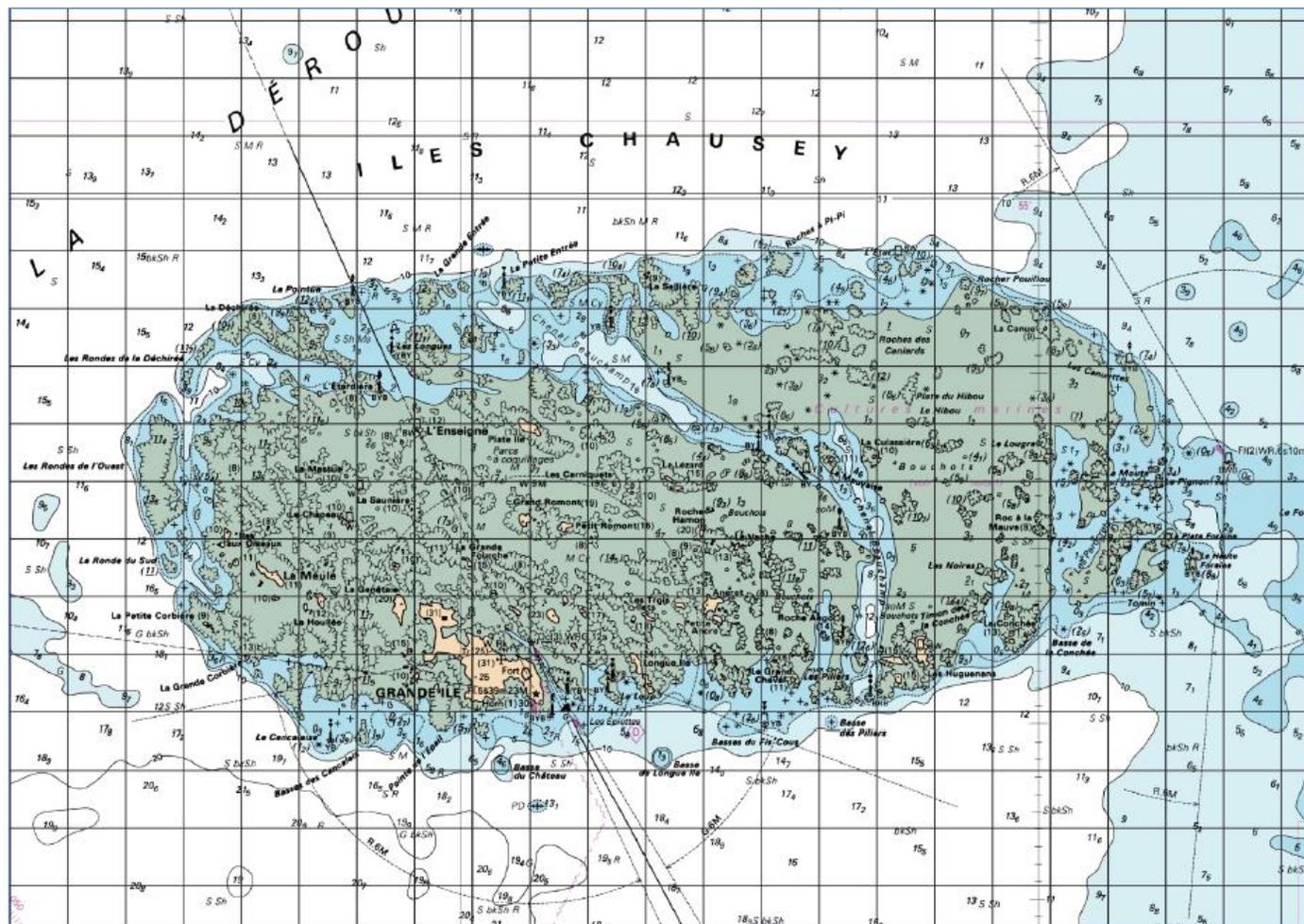
## Enquête spécifique Archipel de Chausey

Navire :

Immatriculation :

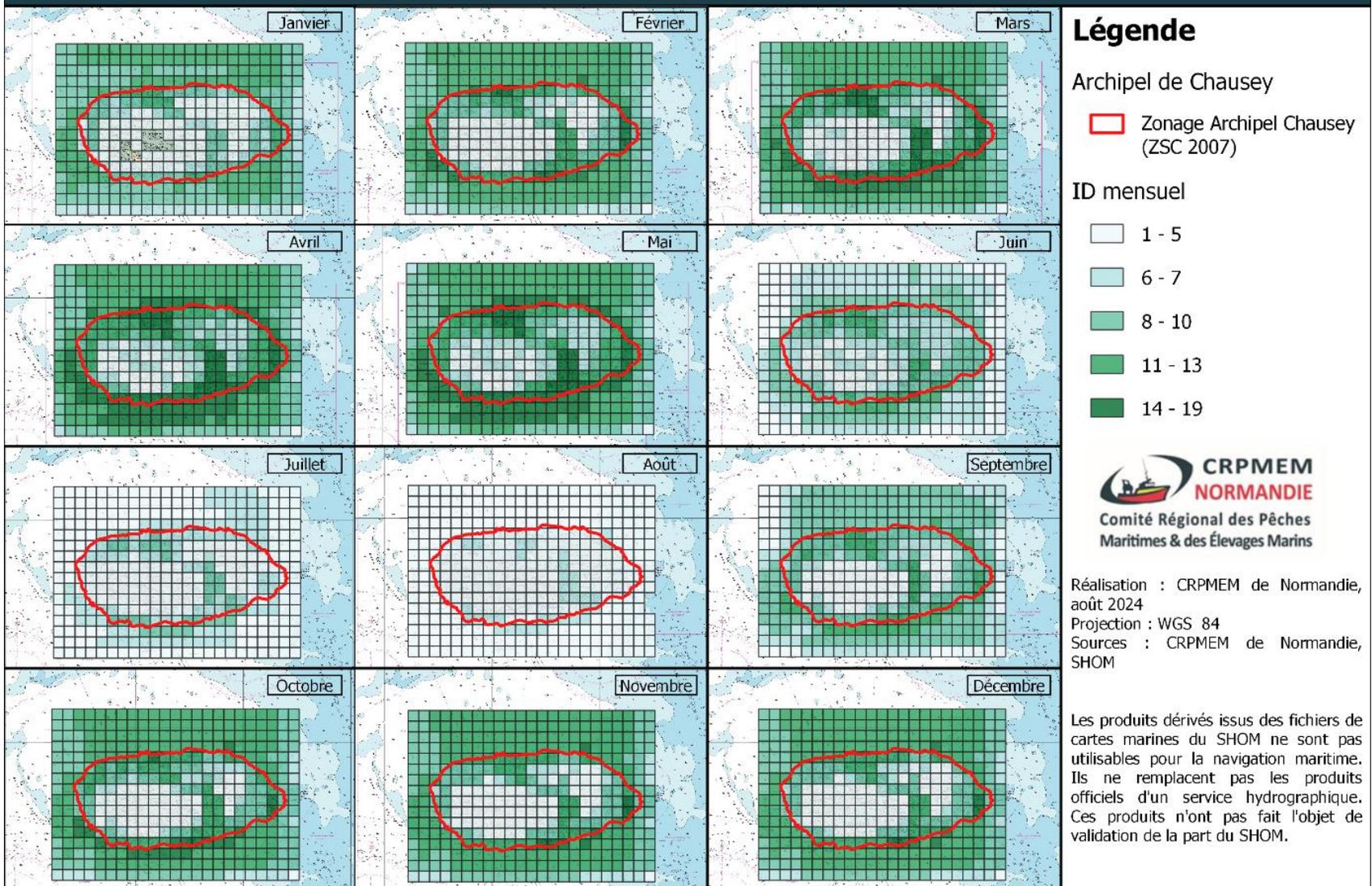
Port :

Date :



# Tous métiers – Enquêtes spécifiques 2023 (archipel de Chausey)

Indicateur de densité mensuelle des navires pratiquant la pêche professionnelle dans l'archipel de Chausey (tous métiers confondus)



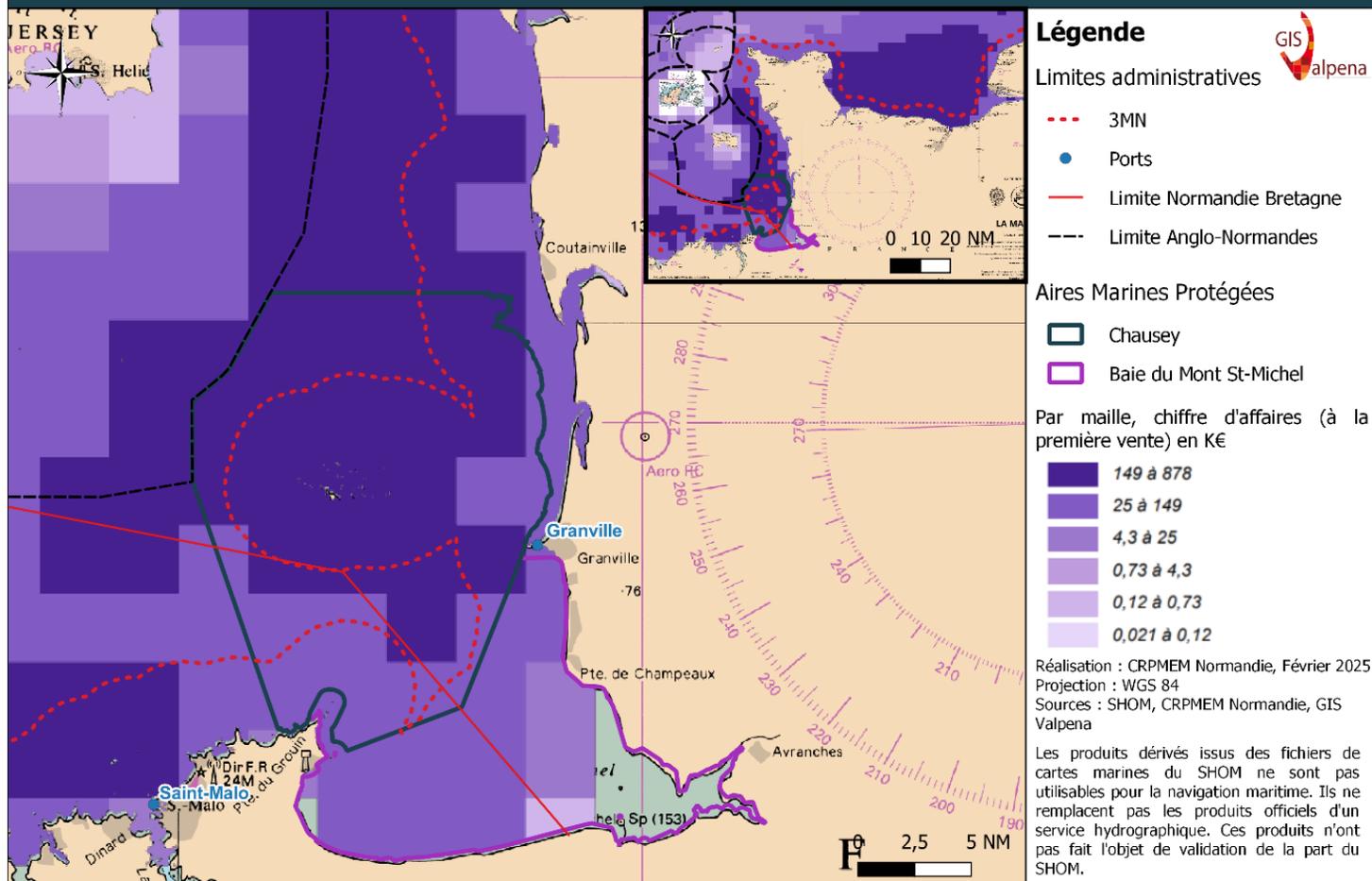
## Activité globale annuelle

- Présence de navire toute l'année
- Plus marqué entre mars et octobre
- Concentration en périphérie de l'archipel (14-19 navires)
- Variations saisonnières
  - Été (juillet-août) : activité moins importante
  - Printemps : densité plus forte en périphérie et au centre de la zone
  - Hiver : Maintien de la présence

# III - Enjeux socio-économiques

## 1) Chiffre d'affaires des navires

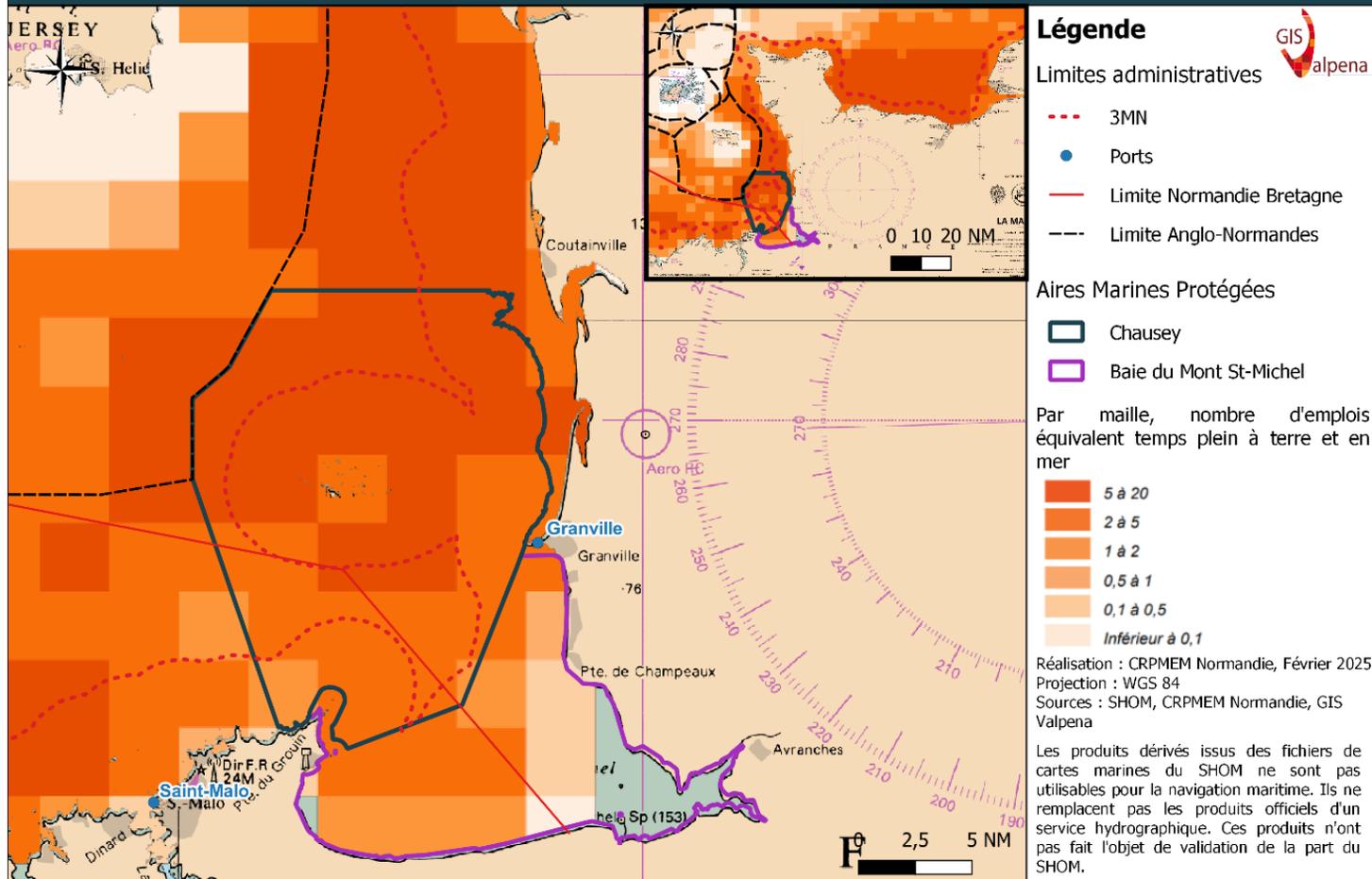
### Chiffre d'affaires des navires



Méthodologie : contribution moyenne de chaque maille dans le chiffre d'affaires des navires

## 2) Emplois à terre et en mer

### Emplois à terre et en mer



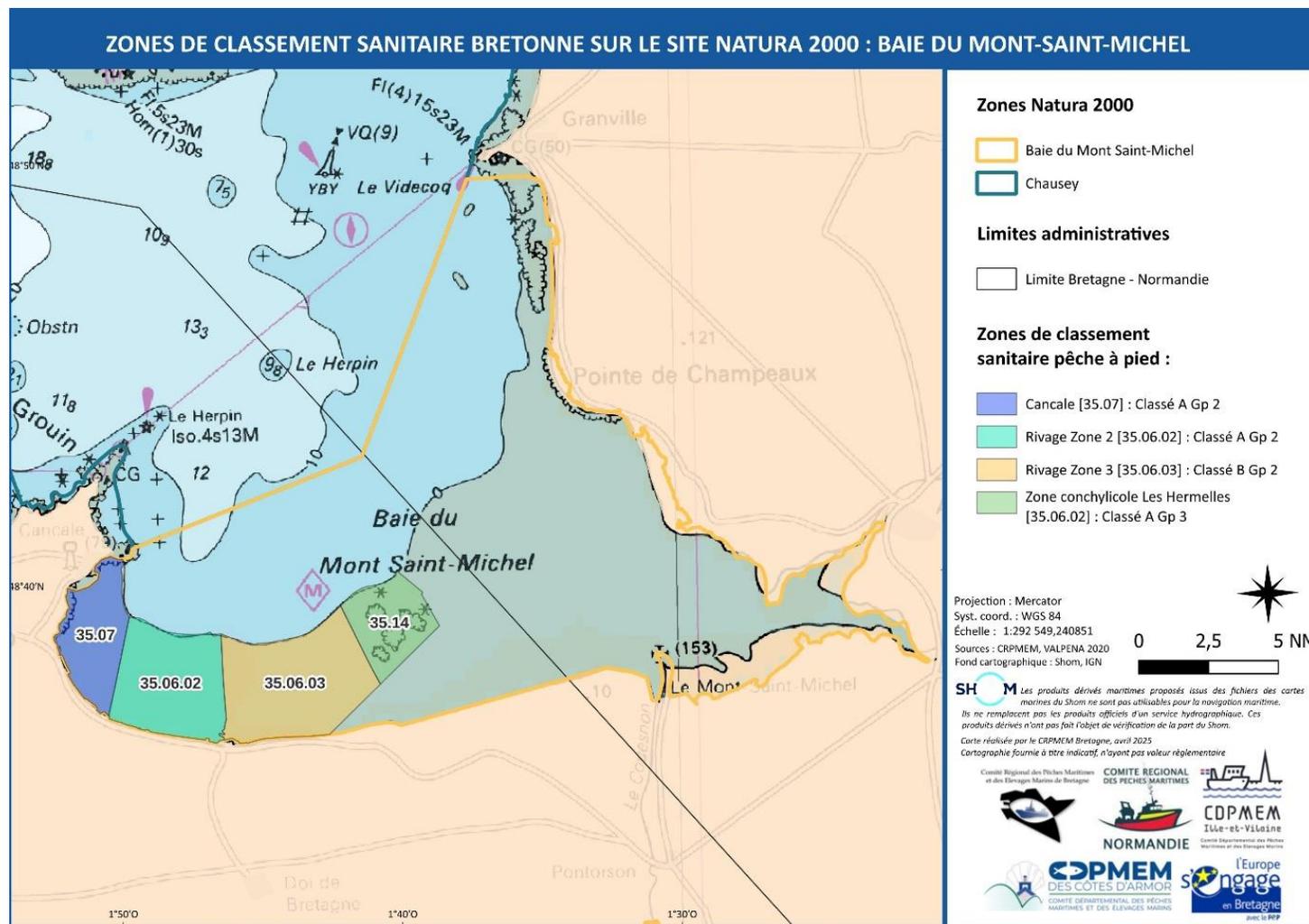
Méthodologie : contribution de chaque maille dans le financement des emplois, en Équivalent Temps Plein (ETP)

Prise en compte de 3 types d'emplois :

- Marins (emplois directs)
- Services portuaires (emplois indirects)
- les emplois induits liés à la consommation des emplois directs et indirects sur l'économie de proximité

# La pêche à pied Bretonne sur le site Natura 2000 : BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

- 31 pêcheurs à pied titulaires du timbre Coques et Palourdes en Ille et Vilaine
- **Quota** : 100 kg par pêcheur et par jour
- **Volumes** : 229 tonnes de palourdes débarquées en 2024.
- **Gestion** : calendrier annuel + système de jachère tournante entre 3 zones (repos d'une zone chaque trimestre, arrêté préfectoral n° 2010-1644).
- **Suivi & durabilité** : décisions fondées sur biomasse, tailles, densité, critères sanitaires et socio-économiques





# MERCI DE VOTRE ATTENTION

Référents :

Romain MEROUR

[romain.merour@comite-peches-normandie.fr](mailto:romain.merour@comite-peches-normandie.fr)

06-31-59-69-22

Augustin LEPRETRE

[augustin.lepretre@comite-peches-normandie.fr](mailto:augustin.lepretre@comite-peches-normandie.fr)

06-83-38-64-37